

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt février, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 14 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 28

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Jean DARDENNE donne procuration à Pascale ETIENNE en date du 19 février 2025

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 19 février 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 19 février 2025

Laurence PIPERS donne procuration à Danielle TODESCO en date du 19 février 2025

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : François SALAGNAC

Objet : Adoption de la tarification relative aux multi accueils - Année 2025

Délibération 2025-06

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à valider la participation financière horaire des familles, applicable aux multi accueils municipaux de Panazol pour l'année 2025. Cette participation est définie par le barème annuel de la CNAF tel que :

Nombre d'enfants dans le foyer	Tarif minimum de l'heure	Tarif maximum de l'heure
= 1	0.47 €	3.71 €
= 2	0.40 €	3.10 €
= 3	0.32 €	2.48 €
=4 à 7	0.24 €	1.86 €
≥ 8	0.16 €	1.24 €
	Plancher : 801 €/mois	Plafond : 7000 €/mois

Calcul du tarif horaire 2025 :

[Ressources Annuelles (avant abattement) Base N-2 (2021)/12] X taux d'effort fixé comme suit :

(*) Taux d'effort : taux de participation familiale par heure facturée en accueil collectif	
Nombre d'enfants	Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025
1 enfant	0,0619%
2 enfants	0,0516%
3 enfants	0,0413%
4 enfants	0,0310%
5 enfants	0,0310%
6 enfants	0,0310%
7 enfants	0,0310%
8 enfants et plus	0,0206%

Parallèlement, il y a lieu de fixer les tarifs spécifiques relatifs :

- aux familles extérieures à la Ville : proposition de maintien de la majoration de + **25%** ;
- aux familles souhaitant bénéficier d'un accueil d'urgence : selon les préconisations de la CNAF, tarif fixe basé sur le montant des participations familiales facturées N-1 divisé par le nombre d'actes facturés N-1 soit pour 2025 : **1.70 euro de l'heure**.

Enfin, dans le cadre des déclarations des données financières auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, il est demandé de définir un coût de valorisation du repas et des goûters servis dans les structures qui pourrait être fixé à **1.80 euro par enfant**.

Le Conseil Municipal est invité à valider les tarifs applicables au sein des deux multi accueils tels que définis ci-dessus.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la note de synthèse relative à la présente délibération ;

VU l'avis de la commission Finances réunie le 10 février 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser la tarification des multi accueils pour l'année 2025,

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** les tarifs des multi accueils applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, tels qu'exposés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie, le 21 février 2025

Le Maire,



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le **24 FEV. 2025**
Publié ou notifié
24 FEV. 2025

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB06

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/02/2025

Objet : Adoption de la tarification relative aux multi accueils - Année 2025

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 24/02/2025

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib06-Adoption de la tarification relative aux multi accueils-Année 2025.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250221-DELIB06-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/02/2025